

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DE TOITURES DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE JUVIGNAC
PUBLICATION DU 24 Avril 2019**

Une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public a été déposée auprès de la Ville de JUVIGNAC (34 990) le 7 mars 2019, relative à l'occupation des toitures de deux (2) bâtiments communaux dans le but d'y installer et exploiter des installations solaires photovoltaïques.

Les prestations envisagées consistent en l'installation et l'exploitation d'équipement de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures des deux bâtiments communaux suivants :

➤ **SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Chemin de la Plaine - Surface 420 m² - Puissance prévisionnelle 35,3 KWc

➤ **HOTEL DE VILLE**

Les Allées de l'Europe surface 460 m² et puissance prévisionnelle 24 KWc

Les conditions d'occupation sont les suivantes :

- Durée de l'exploitation minimale de 20 ans à compter du raccordement au réseau.
- L'utilisation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'autorisation d'occupation temporaire (AOT).

Cette demande constitue une **manifestation d'intérêt spontanée** pour l'occupation du domaine public municipal, conformément à l'article L2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), issu de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le CGPPP, par dérogation au principe posé à l'article L2122-1-1 du même code.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande de d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) avant **le lundi 03 juin 2019 à 15h** par courrier recommandé ou transmission par voie électronique aux adresses suivantes :

ADRESSE POSTALE

Hôtel de ville de Juvignac
Direction Générale des Services
997 les Allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC

ADRESSE ELECTRONIQUE

<https://marches-securises.fr>